

**NOTE SUR L'EXPOSITION PUBLIQUE ORGANISÉE
CONJOINTEMENT PAR LA COMPAGNIE DU VENT
ET LA MAIRIE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
À L'ESPACE FRANÇOIS-FERRAUD DU 21 AU 25 MARS 2016**

L'irruption d'une association de riverains dans le jeu jusque-là limité à des échanges entre la Compagnie du vent et la mairie de Saint-Yrieix-la-Perche, et cette première prise de contact à la mairie, ont eu comme prolongement immédiat l'organisation, conjointement, par la mairie de Saint-Yrieix-la-Perche et par la Compagnie du Vent (groupe ENGIE), à l'Espace François Ferraud, du lundi 21 au vendredi 25 mars 2016, d'une "Exposition publique sur le projet de parc éolien de Saint-Yrieix-la-Perche", avec des permanences assurées par M. PrévotEAU, chef de projet à ladite compagnie.

Nous noterons que cette "exposition", était constituée en tout et pour tout de sept panneaux, dont un seulement consacré à la spécificité du site, ou plutôt un demi panneau évoquant ce dernier de manière fort incomplète (planning « prévisionnel » portant sur la période février 2015-mars 2016 ; périmètre du projet reporté grossièrement sur une carte IGN au 1/25 000e ; lieux d'installation des sonomètres dans le cadre de l'étude acoustique ; une photographie du mât de mesure ; la seconde partie de ce même panneau comportait des informations et des cartes relatives au schéma régional éolien). Les six autres panneaux étaient purement généraux et informatifs, lorsqu'ils ne constituaient pas purement et simplement un plaidoyer *pro domo* (l'éolien et la transition énergétique ; le développement des projets ; la Compagnie du Vent ; les études de faisabilité ; le fonctionnement de l'énergie éolienne ; l'information et la concertation). Voilà la totalité de l'information à laquelle nous eûmes droit. Par ailleurs, cette « exposition » a fermé ses portes le vendredi soir, ce qui n'est pas la meilleure manière d'accueillir le public au moment le plus favorable pour lui.

Les informations délivrées par cette carte IGN sont on ne peut plus grossières et sommaires dans la mesure où elles ne définissent qu'un vague périmètre, ne fournissant ni le nombre d'éoliennes ni leur implantation – ; seul un plan cadastral – sur lequel ne peut manquer de travailler la Compagnie du Vent, mais qu'elle ne souhaite manifestement pas porter à notre connaissance – eût permis de visualiser au plus juste les parcelles affectées au projet ; il eût été par ailleurs

plus correct de distraire de ce périmètre les parcelles appartenant aux propriétaires ayant refusé de cautionner ce projet – il semblerait, en outre, qu'un seul propriétaire habitant sur place ait accepté le projet : tous les autres, habitant ailleurs, empocheront les royautés sans subir les nuisances en contrepartie : ce seul point en dit plus long qu'un long discours sur le niveau d'acceptabilité des projets éoliens par les riverains...

Enfin, un "cahier de doléances" était mis à la disposition du public : aucune voix n'a approuvé ce projet ; 21 personnes se sont déclarées, fermement et par écrit, opposées à l'implantation d'un parc éolien dans les deux zones envisagées (Marneix/La Ribière/Rouveix ; Maziéras) avec comme reproche récurrent la distance d'implantation par rapport aux maisons d'habitation et, conséquemment, les craintes associées (bruit, insertion dans le paysage, dépréciation du patrimoine...).

Le planning prévisionnel, délivré par la Compagnie du Vent dans le cadre de l'exposition précitée, est le suivant (tous les passages entre guillemets sont estampillés Compagnie du Vent et ont comme source les panneaux exposés du 21 au 25 mars à l'espace Ferraud) :

. "février 2015-février 2016 : réalisation des études naturalistes sur un cycle biologique complet (le bureau d'études Encis Environnement a mené ses études autour de trois thèmes : les oiseaux ; les chauves-souris ; la flore et la petite faune ; l'étude naturaliste a pour objet de réaliser un état des lieux de la faune et de la flore présents sur l'aire d'étude ; il s'agit d'identifier les espèces susceptibles d'être impactées par le projet et de définir les mesures environnementales à mettre en œuvre pour les préserver ; le bureau d'études effectue des recherches bibliographiques qu'il confronte à ses observations de terrain, réparties sur un cycle biologique complet, soit une année".

. "octobre 2015-octobre 2016 : réalisation d'une campagne de mesures du vent sur une année ; le pylône de mesures permet l'acquisition de données de vent en continu sur une durée de un à trois ans. Ces données sont ensuite recouvrées et corrélées avec celles de stations météorologiques du secteur afin de s'assurer de leur représentativité dans le temps. Le système de mesures du vent est composé d'un pylône de 84 mètres supportant les instruments de mesure (anémomètres et girouettes) et d'un système d'acquisition des données".

. "mars-avril-mai 2016 : réalisation des études paysagère et acoustique. L'étude paysagère doit permettre l'identification des enjeux patrimoniaux et paysagers de la zone d'étude et l'étude de sa compatibilité avec le développement d'un parc éolien. Le travail paysager comprend quatre grandes phases transversales : l'analyse cartographique, les recherches bibliographiques, la prospection de terrain, ainsi que les recommandations des acteurs du territoire. L'étude acoustique, conduite par la société Venathec, consistera à installer des sonomètres aux lieux-dits suivants : La Ribière, Champsiaux, Marneix, La Croix des Rieux, Les Rieux, Gabillou, Maziéras, Nouzilléras, Las Crosas ; l'étude acoustique permet de mesurer le niveau de bruit chez les riverains, avant l'installation des éoliennes ; une simulation informatique du bruit du parc est ensuite réalisée. Ces données permettent d'adapter l'implantation et si besoin le fonctionnement des éoliennes afin d'assurer la conformité avec la réglementation en vigueur".

. "mai 2016 : étude du potentiel éolien avec 6 mois de mesures (= proposition d'une implantation)".

Parole tenue, la PEPPU prendra prochainement sa plus belle uropygienne plume et, écrivant à la Compagnie du Vent, s'enquerra de se faire communiquer fissa les études suivantes à fin de potassage collectif intensif : étude naturaliste ; étude paysagère ; étude acoustique ; étude du potentiel éolien.

La PEPPU attire également l'attention de tous les *pepaidors*, de toutes les *pepadairitz*, sur les deux points suivants : la décision que prendra la Compagnie du vent, le mois prochain (mai 2016), d'arrêter ou de continuer le projet, sur la base des données récoltées via le mât de mesures au cours des six premiers mois (novembre 2015-avril 2016) ; à la suite, si le projet se poursuit, un arrêté préfectoral fixera les dates (fin 2016-début 2017 ?) et conditions (durée, lieu) d'une enquête publique et désignera un commissaire-enquêteur : les habitants pourront alors prendre connaissance du projet et présenter leurs observations auprès de M. le commissaire-enquêteur qui, à la suite, formulera un avis sur le projet, que M. le préfet suivra, ou pas.